

/2A
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-231 du 29 Septembre 1993

chargeant Monsieur ~~Timothée~~ ADANLIN,
Ministre de la Fonction Publique et de
la Réforme Administrative de l'intérim
de Monsieur Robert M. DOSSOU, Ministre
des Affaires Etrangères et de la Coopé-
ration pour compter du 21 Septembre
1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 03 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T :

Article 1er..- Pour compter du 21 Septembre 1993, Monsieur Timothée ADANLIN, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Robert M. DOSSOU.

Article 2..- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Septembre 1993

Pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement, et par
délégation, le Ministre d'Etat,


Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 IE 4 SGG 4 LAEC-MFPRA 6 AUTRES
MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 DIN-DN-FASJEP-ENA-UNE 5 DPE-DLC-
INSAE-IGE-DCCT-ONAC-GCONB-CSI 8 JORB 1.-